



# ASSEMBLÉE NATIONALE

## 15ème législature

### Inquiétudes des CTI-CPDE

Question écrite n° 12672

#### Texte de la question

M. Martial Saddier attire l'attention de M. le ministre de l'économie et des finances sur les inquiétudes formulées par les centres techniques industriels et les comités professionnels de développement économique (CTI-CPDE). En effet, dans le cadre du futur projet de loi de finances pour 2019, une baisse de 10 millions d'euros des ressources affectées aux CTI-CPDE serait prévue. À cette baisse, s'ajouterait une autre coupe budgétaire de l'ordre de 30 millions d'euros pour 2020, soit une diminution de 30 % de leurs ressources. Alors que la Cour des comptes a récemment reconnu l'efficacité et la pertinence des dispositifs mis en place par les CTI-CPDE dans le cadre de la politique industrielle, ces différentes annonces, si elles venaient à se concrétiser, auraient des répercussions considérables dans la mise en œuvre de ces dispositifs, nativement accélérateurs de la transformation de près de 60 000 ETI et PME. C'est pourquoi, afin de soutenir ces acteurs indispensables dans la mise en œuvre de la politique industrielle, il souhaiterait connaître les intentions du Gouvernement sur ce point.

#### Texte de la réponse

Le Gouvernement est pleinement conscient de la contribution des centres techniques industriels (CTI), et des comités professionnels de développement économique (CPDE) à la compétitivité du tissu industriel, et n'a pas pour projet de déséquilibrer leur financement. Cependant, le Gouvernement souhaite répondre aux attentes générales des entreprises, en matière d'allègement de la pression fiscale qui affecte leur compétitivité, et est attentif à ce que les ressources publiques qui financent différents organismes, dont les CTI et les CPDE, soient dimensionnées au plus juste, pour répondre aux besoins. Ainsi, les CTI et les CPDE bénéficient, au total en 2018, de plus de 150 millions d'euros de ressources publiques (taxes fiscales affectées et dotations budgétaires). Le projet de loi de finance 2019 prévoit une baisse globale de 10 M€ des plafonds des taxes affectées aux CPDE et aux CTI, mesure générale touchant les CTI et les CPDE relevant du programme budgétaire P134 du ministère de l'Economie et des Finances. En revanche, le chiffre cité de 30 millions d'euros de baisse de ressources fiscales, affectées aux CTI et CPDE en 2020, ne correspond à aucune décision actée. L'évolution du financement des CTI et des CPDE en 2020 sera décidée en fonction des conclusions de la mission relative à l'avenir des CTI et des CTPDE, conduite par Madame Anne-Laure Cattelot, députée des Hauts de France, avec deux industriels, Messieurs Bruno Grandjean, président de l'Alliance pour l'Industrie du Futur et Jean-Pierre Tolo, dirigeant de l'entreprise de maroquinerie SIS, qui vient d'être lancée, le 20 septembre, par le Premier ministre dans le cadre du Conseil national de l'industrie.

#### Données clés

**Auteur :** [M. Martial Saddier](#)

**Circonscription :** Haute-Savoie (3<sup>e</sup> circonscription) - Les Républicains

**Type de question :** Question écrite

**Numéro de la question :** 12672

**Rubrique :** Entreprises

**Ministère interrogé :** [Économie et finances](#)

**Ministère attributaire :** [Économie et finances](#)

Date(s) clé(e)s

**Question publiée au JO le :** [2 octobre 2018](#), page 8652

**Réponse publiée au JO le :** [13 novembre 2018](#), page 10248